



Municipalité de | Municipality of

**Pontiac**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Pontiac tenue le mardi 27 août 2024 à 19h30, au centre communautaire de Luskville, situé au 2024 route 148, à laquelle étaient présents :

M. Roger Larose, maire, et les conseillers, M. Garry Dagenais, M. Serge Laforest et Mme Chantal Allen.

Également présent, M. Mario Allen, directeur général.

Absences motivées : Mme Diane Lacasse, Mme Caryl McCann et Dr Jean Amyotte (maire suppléant), conseillers.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE/AVIS DE CONVOCATION**

Conformément à l'article 157 du Code municipal, M. Roger Larose, président, constate la présence des membres du conseil et procède à l'ouverture de la séance. La séance débute à 19h30.

**2. PAROLE AU PUBLIC ET QUESTIONS**

Le maire, Roger Larose, prend connaissance des inscriptions au registre des questions et donne la parole au public.

**Questions des Citoyens :**  
Aucune question

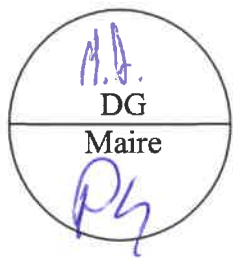
**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. **Ouverture de la séance**
2. **Parole au public et questions**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Transport scolaire sur le chemin Thérien**
5. **Compte-rendu de la rencontre avec le comité de la paroisse (église)**
6. **Postes de directeur général adjoint et directeur de l'urbanisme**
7. **Période de questions du public**
8. **Levée de la séance**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le maire Roger Larose et appuyé par la conseillère Chantal Allen.

24-08-5356





**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel que modifié :

Retrait des items 5 - Compte-rendu de la rencontre avec le comité de la paroisse (église) et  
6 - Postes de directeur général adjoint et directeur de l'urbanisme

Adoptée

24-08-5357

**4. TRANSPORT SCOLAIRE SUR LE CHEMIN THÉRIEN**

**CONSIDÉRANT QUE** suite aux pluies survenues le 15 juillet 2024, le ponceau situé sur le chemin Thérien s'est effondré ;

**CONSIDÉRANT QUE** cet effondrement a entraîné l'inaccessibilité du chemin pour les citoyens ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette fermeture impacte le transport scolaire des élèves résidant sur ce chemin ;

**CONSIDÉRANT QUE**, suite à des pourparlers avec Transport Action, une offre a été faite pour fournir le transport scolaire de l'élève à un coût de 40 \$ par jour d'école pendant la période des travaux urgents ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par le conseiller Garry Dagenais et appuyé par le conseiller Serge Laforest.

**QUE** la Municipalité de Pontiac accepte l'offre de Transport Action de 40 \$ plus taxes applicables par jour d'école pour le transport de l'élève résidant sur le chemin Thérien pour la durée des travaux de réparation du ponceau.

**QUE** cette dépense soit financée par le règlement 03-23.

Adoptée

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Roger Larose, président, demande si les personnes présentes ont des questions.

Une personne pose une question concernant le chemin Thérien.

24-08-5358

**6. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Chantal Allen et appuyé par le conseiller Garry Dagenais.




Municipalité de | Municipality of

**Pontiac**

**ET RÉSOLU** de lever la séance à 19h43 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

  
\_\_\_\_\_  
Mario Allen  
Directeur général

  
\_\_\_\_\_  
Roger Larose  
Maire

*« Je, Roger Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».*

